

FRANCE MONDE

Aujourd'hui

Les salariés d'Areva sont appelés à se mobiliser sur tous les sites contre le plan social du géant du nucléaire qui a annoncé la suppression de plus de 3000 postes en France.



En vue

Kendji Jirac dépasse 800 000 disques

C'est un exploit suffisamment rare pour être souligné à l'ère du numérique : Kendji Jirac a vendu plus de 800 000 albums en neuf mois. Un record pour un gagnant de The voice. Il le doit à ses tubes «Color Gitano», «Andalouse», «Conmigo» et «One last time».

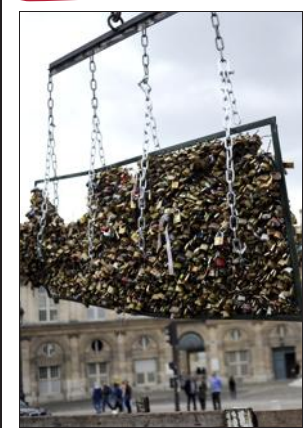


À suivre

Solar Impulse au Japon

Forcé d'interrompre son vol vers Hawaï en raison d'une dégradation des conditions météo, l'avion solaire s'est posé dans la nuit de lundi à mardi à Nagoya.

à retenir aussi



Les cadenas du Pont des Arts, c'est fini ! Photo AFP

Tradition

Cadenas : la fin d'une love story

Si, sur le Pont des Arts, vous croisez un cadenas, c'est que vous vous êtes trompés de passerelle : la mairie de Paris a commencé hier à retirer les centaines de milliers de « cadenas d'amour » que les couples du monde entier y accrochaient. Fini les parapets surchargés, la passerelle respire, délestée des 45 tonnes de métal qui menaçaient de tomber sur la tête des touristes en bateaux mouches. Les cadenas pourraient être recyclés.

Inauguration

En souvenir de Dora Bruder

« C'est la première fois qu'une adolescente anonyme est inscrite pour toujours dans la géographie parisienne » : le prix Nobel de littérature, Patrick Modiano, qui a fait de Dora Bruder, jeune juive déportée à Auschwitz, une héroïne de roman, a inauguré hier à Paris une promenade à son nom. La plaque, posée dans le XVIII^e arrondissement, rend hommage à cette enfant de Montmartre, fugueuse de 15 ans, arrêtée et déportée en 1942.

Santé

Des siamois séparés à Paris

Deux bébés siamois guinéens ont été séparés avec succès fin mai à l'hôpital parisien Necker-Enfants malades du groupe AP-HP. Les deux bébés prénommés Bouabacar et Hassane étaient « les premiers siamois nés vivants dans l'histoire de la Guinée », selon l'association La Chaîne de l'espoir qui a permis leur venue en France. Les jumeaux, nés en janvier à Conakry, en Guinée, étaient liés au niveau de l'abdomen et partageaient une partie de l'intestin grêle et du foie.

Climat

Un pré-accord sur la COP21 ?

La France veut « un pré-accord » sur le climat dès octobre, a annoncé hier le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius, à l'ouverture d'une session de négociations à Bonn, avant la conférence de Paris en décembre. « Nous disposons aujourd'hui d'un projet d'accord, mais c'est un texte long et qui, sur plusieurs points, ne choisit pas », a rappelé le ministre. Le futur accord de Paris, qui entrera en vigueur en 2020, doit fixer un cadre pour lutter contre le réchauffement climatique avec l'objectif de le limiter à 2°C.

Agriculture

Des éleveurs interpellent Le Foll

Le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, en visite hier dans le Finistère, a été accueilli à son arrivée au siège du volailler Doux à Châteaulin par des éleveurs en colère, venus avec une trentaine de tracteurs protester contre les prix d'achat de la viande pratiqués par la grande distribution. Le ministre a annoncé qu'il procéderait à plusieurs annonces le 12 juin à Ploërmel (Morbihan) à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération nationale porcine (FNP).

Social Les fraudes recensées à la CAF ont progressé de près de 50 % l'an dernier.

La chasse aux fraudeurs ouverte

Les contrôles ont été renforcés contre les resquilleurs aux prestations sociales, aux arrêts maladie ou aux transports en commun. Résultat : les infractions recensées sont en hausse et l'argent rentre.

La chasse aux fraudeurs est déclarée. Elle ne se limite pas au fisc qui pour les seuls exilés fiscaux va récupérer deux milliards cette année. Pour la fraude sociale aussi, elle commence à porter ses fruits. Avec cette feuille de route, les organismes publics ont renforcé les contrôles. Objectif : faire revenir des millions perdus dans les caisses de l'État.

■ **CAF : le contrôle, ça paye**

Hier, la CAF a dévoilé l'explosion des fraudes aux allocations familiales. Elles ont bondi de près de 50 % en montants et de 56 % en volume. La raison : pas tant la hausse des arnaques elles-mêmes mais une hausse des arnaques repérées (voir interview ci-contre) en raison de contrôles plus nombreux.

■ **Maladie : de nouveaux moyens**

Dans la santé aussi, on resserre les

6 386 euros : c'est le montant moyen de la fraude aux allocations familiales en 2014. L'an dernier, les Caf ont détecté 209,6 millions d'euros de fraudes, soit 48,2 % de plus qu'en 2013, pour 81,6 milliards d'euros de prestations versées.



■ 32 826 fraudes à la CAF ont été recensées l'an dernier, soit une hausse de 56,28 %. Photo Julio PELAEZ

boulons. Les fraudes au détriment de l'Assurance-maladie s'élèvent à 174,64 millions d'euros en 2013 (+ 12 %), dont plus de 167 millions décelés par le régime général. Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, a clairement dit que la lutte contre la fraude serait un des leviers pour parvenir à atteindre les dix milliards d'économies demandées.

Le projet de budget de la Sécu 2015 compte d'ailleurs une série de mesures en ce sens. Ainsi un amendement, porté par un député UMP, a permis la possibilité d'automatiser les échanges d'informations sur le montant des prestations sociales et sanitaires entre les différents organismes chargés de les verser. Objectif : repérer plus facilement les fraudeurs en croisant ces données avec celles du fisc.

Signe de cette nouvelle priorité, la CMU est dans le viseur de la Sécu. Les caisses primaires d'Assurance-maladie pourraient éplucher les comptes courants et d'épargne des 5,2 millions de Français qui bénéficient de cette complémentaire santé gratuite et de la prise en charge des soins.

■ **Chômeurs : 100 millions d'euros détectés**

Le croisement des données n'est pas allé en revanche jusqu'à Pôle emploi. Pour déceler les chômeurs qui trichent sur l'allocation ou ne cherchent pas du travail, le gouvernement avait un temps envisagé de permettre à certains agents de Pôle emploi d'accéder aux données personnelles (comptes bancaires, factures de téléphone, etc.) des chômeurs suspectés

de fraudes. Il a finalement retiré cet amendement au projet de loi sur le dialogue social. Reste que le renforcement du contrôle des chômeurs a été confirmé. Pôle emploi a détecté 89 millions d'euros de fraude sur les neuf premiers mois de 2014, selon le dernier bilan disponible. En 2013, 100 millions d'euros de fraude avaient été détectés.

■ **La SNCF durcit le contrôle**

La fraude lui coûte environ 300 millions d'euros par an : la SNCF a elle aussi lancé un plan choc en mars dernier, avec une hausse des amendes et le projet de généraliser les contrôles de billets avant et après l'arrivée des trains. Des portiques pourraient être installés dès 2017 et concerneraient dans un premier temps les principales destinations TGV.

Faux malades et vrais contrôles

Bientôt les vacances ? Oui, mais l'employeur refuse de les accorder selon les souhaits exprimés. Certains optent alors pour « se mettre en maladie » sur cette période. « En juin-juillet-août, c'est l'un des cas les plus fréquents de faux arrêts maladie », observe Franck Charpentier, gérant de Mediverif, société dont la principale mission est de « révéler les fraudes pour dissuader l'absentéisme abusif ». Autres motifs « en vogue » : l'absentéisme conflictuel (avec sa hiérarchie) ; le burn-out, reconnu comme maladie professionnelle et promis « à un bel avenir ». Récemment, une société suisse l'a sollicité sur des travailleurs frontaliers dont le taux d'absentéisme atteignait les 6 %, « soit trois fois plus que leurs salariés helvètes ».

Ce marché du contrôle des salariés connaît une très forte expansion « parce que les entreprises serrent les coûts partout », constate l'entrepreneur haut-saônois qui a créé Mediverif il y a huit ans à Luxeuil-les-Bains (70). « Le Français ne pratique pas l'autodiscipline, il a besoin d'être contrôlé », affirme-t-il tout de go, « comme avec les radars sur la route ». Lui serait un peu le flic des arrêts-maladie, sans l'uniforme et les PV, sanction financière que seuls l'employeur et, depuis cinq ans, la Sécurité sociale, peuvent infliger.

■ **Un millier de contrôles par mois**

Avec les outils internet, la procédure – qui existe depuis 1979 et qui était jusqu'alors « plus confidentielle » – s'est simplifiée, accélérée. Plus besoin de courrier, de plusieurs semaines. « Je suis mandaté à 11 h par un employeur qui a des doutes, un médecin contrôleur peut frapper inopi-



■ **Franck Charpentier (Mediverif) : « Le Français a besoin d'être contrôlé ».** DR

nément à la porte du salarié à 11 h 15 ». Un « contrôle médical employeur » facturé à environ 100 euros hors taxes.

Franck Charpentier s'appuie à travers la France sur un réseau de 4000 médecins libéraux « vérificateurs » – un procédé qu'a déjà contesté le Conseil de l'ordre des Médecins – pour un millier de contrôles par mois. Ses mandats viennent de tous horizons professionnels : coiffeurs, pharmaciens, petites ou grosses entreprises et même des administrations (CPAM, hôpitaux, mairie) « où l'employeur est généralement réputé plus cool avec son salarié que le privé ».

La société Mediverif applique une « certaine déontologie » (secret médical notamment), mais reconnaît « ne jamais trop connaître la situation de l'entreprise », autrement dit le vrai dessein du patron derrière le mandat. Franck Charpentier assume pourtant « sans scrupule » son rôle : « La Sécu ne fait plus de contrôles, et quand on est malade, on coûte 50 % de notre salaire à notre employeur... Plus personne ne s'en rend compte parce que ça fait partie de notre modèle social français. Mais il y a des droits et des devoirs ».

Xavier FRÈRE



Questions à Daniel Lenoir

Directeur général de la Cnaf (*)

« La fraude a un effet délétère sur la solidarité »

Comment s'explique cette explosion des fraudes ?

Laissez-moi d'abord préciser qu'il s'agit d'une hausse de la fraude détectée. La fraude réelle, selon nos indicateurs, reste, elle, stable, aux alentours de 1,5 % des prestations versées.

Cette progression des fraudes signalées s'explique par plusieurs éléments, notamment notre politique affichée en interne. L'an dernier, pour la première fois, nous avons fixé des objectifs, caisse par caisse, et intégré la lutte contre la fraude dans les critères d'évaluation des

directeurs. Par ailleurs, nous bénéficions à présent des données des autres administrations (impôts, Pôle emploi...) ce qui nous permet de mieux croiser les données. Enfin, nous avons un nouvel outil statistique performant de « data-mining » qui permet d'avoir des critères pour mieux cibler les contrôles.

■ **Pourquoi la lutte contre la fraude est-elle devenue une priorité ?**

La fraude a un effet délétère sur la solidarité. La population pense que nous ne luttons pas assez contre ce phénomène. Selon un son-

de nous avons commandé, 66 % des Français pensent que les gens touchent des aides auxquelles ils n'ont pas droit, et seuls 41 % des sondés jugent que les CAF ont une politique efficace en matière de contrôle. Les gens pensent que la CAF ne contrôle pas. Nous voulons casser cette idée reçue, qui alimente les critiques contre le pacte de solidarité. Enfin, il y a la nécessité de récupérer les indus frauduleux. Recouvrer 240 millions d'euros, ce n'est pas négligeable !

Recueilli par **Élodie BÉCU**

(*) Caisse nationale des allocations familiales.

Express

Bercy a porté plainte contre Thévenoud

La commission des infractions fiscales de Bercy a récemment porté plainte pour fraude fiscale contre le député Thomas Thévenoud (ex-PS), 41 ans, qui avait dû quitter le gouvernement en septembre 2014 après des révélations sur le non-paiement de ses impôts. La plainte, qui vise aussi son épouse, « est en cours d'analyse » au parquet de Paris, lequel peut décider d'ouvrir une enquête. Thomas Thévenoud a dénoncé hier « une volonté manifeste d'acharnement alors qu'il ne « doit plus un centime à l'administration fiscale après avoir « tout régularisé depuis septembre dernier ».

Christian Eckert : «La faute n'est pas excusable»

« Pas de commentaires » sur le fond de l'affaire Thévenoud. En déplacement hier sur ses terres lorraines, Christian Eckert a refusé de porter une quelconque appréciation sur « le dossier fiscal complexe » de celui qui fut son éphémère collègue au sein du gouvernement Valls. Mais pour le secrétaire d'État au Budget la plainte transmise par la commission des infractions fiscales est conforme à l'usage à l'encontre des fraudeurs dont « la faute n'est pas excusable ». « Comme député, Thomas Thévenoud était membre de la commission de finances, il n'était donc pas un contribuable ordinaire » relève Christian Eckert. Lequel rappelle qu'en matière de contrôle fiscal, Bercy campe sur la même ligne depuis le passage de François Baroin, alors ministre de l'Économie sous le quinquennat de Nico-

las Sarkozy.

« L'administration travaille conformément aux directives générales issues de la loi, il n'y a aucune instruction individuelle » rappelle Christian Eckert, tout en précisant que des « consignes particulières » visant des « manquements graves à la règle » sont données au sujet des dossiers « les plus volumineux », à savoir ceux portant parfois sur plusieurs centaines de millions d'euros, et sur ceux procédant d'une volonté manifeste de frauder impliquant certaines catégories professionnelles particulièrement au fait des procédures : chefs d'entreprises, conseillers fiscaux, experts comptables...

Député et membre de la commission des finances à l'époque des infractions qui lui sont reprochées, Thomas Thévenoud relèverait donc de cette dernière catégorie. Au reste, cette procédure

n'augure pas selon le secrétaire d'État d'une nouvelle offensive de Bercy à partir de ce cas particulier. L'intéressé confirme en revanche la détermination de l'administration à éradiquer l'évasion fiscale. « En un an nous avons enregistré près de 40 000 dossiers de régularisation. Soit près de deux milliards d'euros encaissés à ce titre par l'État. Et ça ne tarit pas » se félicite Christian Eckert en ajoutant que « près de 80 % des dossiers concernent des avoirs détenus dans les banques suisses ». Jusque-là les contribuables soucieux de régulariser ne s'acquittent que des droits et des pénalités. Passés les délais de l'harmonisation fiscale des États à l'horizon 2017, le couperet tombera et les fraudeurs devront rendre des comptes devant la commission des infractions fiscales.

Xavier BROUET